

Valorisation en alimentation animale

Réglementation et leviers possibles

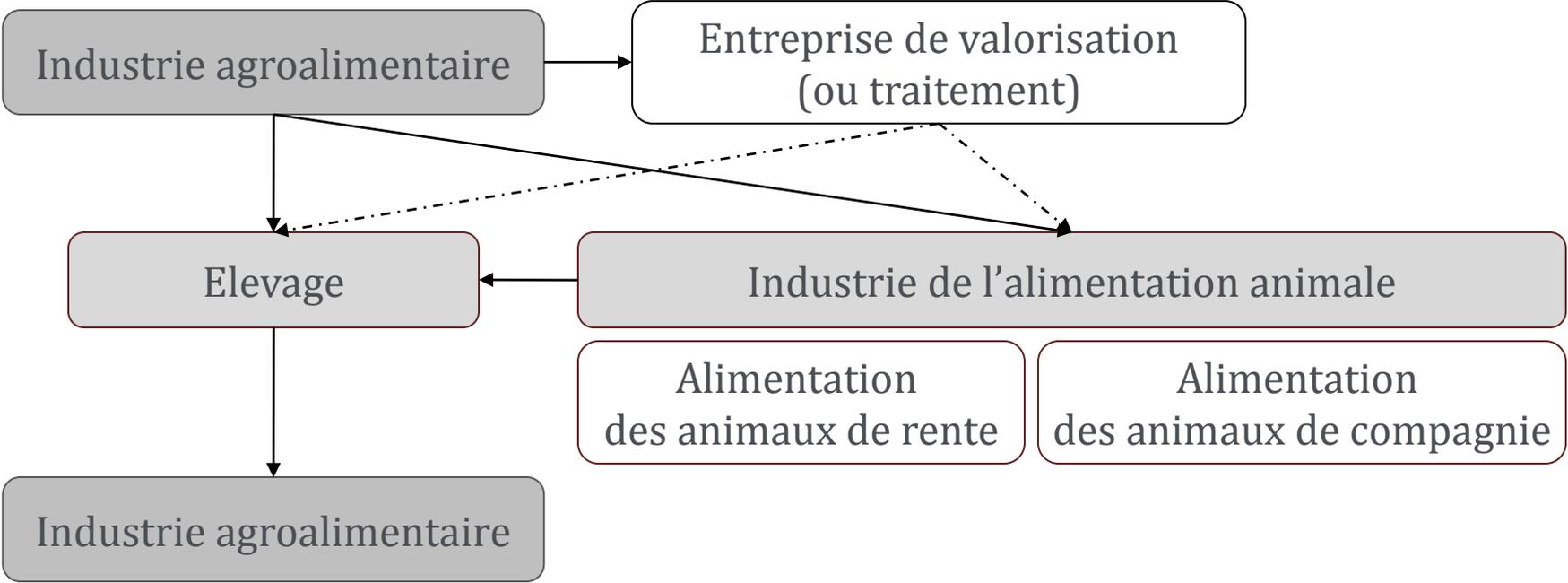
► Jeudi 26 novembre 2015



□ De quoi parle-t-on ?

- ✓ L'industrie alimentaire en même temps qu'elle produit des denrées alimentaires, peut générer des coproduits :
 - Coproduits de 1^{ère} transformation issus de la transformation des MP agricoles : sucrerie (mélasse, pulpe de betterave), trituration (tourteaux), abattage (sous-produits animaux)...
 - Coproduits de 2^{nde} transformation pouvant contenir des matières végétales ou animales ou un mélange des 2 : écarts de production ou anciennes denrées alimentaires à l'état intermédiaire ou final (biscuit, pizza, céréales petit déjeuner, sirops...)
 - Résidus de préparation des matières premières : épluchures, écarts de triage de fruits ou légumes,...

Focus sur l'alimentation animale



□ La réglementation en alimentation animale

- ✓ A partir du moment où il est destiné à l'AA, un coproduit devient une MP pour l'AA et doit en respecter la réglementation :
 - Les exigences relatives à la sécurité sanitaire
 - Les autorisations et interdictions d'usage
 - Les règles de commercialisation
 - « Un aliment sain, loyal et marchand »

□ Les principes généraux pour assurer la sécurité sanitaire

- ✓ Traçabilité des matières premières et des produits
- ✓ Réaliser une analyse de risque (y compris par l'industrie alimentaire pour les coproduits valorisés en alimentation animale)
- ✓ Elaborer des guides de bonnes pratiques professionnels
- ✓ Notion de filière : Tout opérateur qui produit des MP destinées à l'AA doit être enregistré au titre du règlement 183/2005 et les fabricants d'aliments et éleveurs doivent se fournir auprès d'un opérateur enregistré.
- ❖ Références : Règlement n°178/2002 et n°183/2005

□ La réglementation relative aux contaminants & résidus

- ✓ Substances indésirables – Teneurs maximales en Cadmium, Mercure, Dioxines, PCB DL / NDL, Aflatoxine B1,...
 - ❖ Références : Directive 2002/32 et Arrêté du 12/01/2001
- ✓ Produits phytopharmaceutiques – Limite Maximale de Résidus (LMR) pour les matières premières
 - ❖ Référence : Règlement n°396/2005
- ✓ Salmonelles :
 - ❖ Référence : Arrêté du 23/04/2007 (« agrément salmonelles »)

❑ Le cas des sous-produits animaux ou produits en contenant

- ✓ Seuls certains sous-produits animaux de la catégorie 3 sont valorisables en AA, sous réserve d'un traitement approprié en installation agréé.
 - Anciennes denrées alimentaires propres à la consommation humaine n'ayant de débouché pour raisons commerciales, défauts de fabrication, d'emballage
 - Autorisation des sous-produits animaux s'ils contiennent lait, beurre, œuf, miel....
 - Interdiction des produits carnés pour les animaux de rente – Autorisation pour les animaux de compagnie
 - ❖ Références : Règlement n°1069/2009 et n° 142/2011

❑ Les interdictions d'usage

- ✓ Certaines matières premières d'origine animale, notamment protéines animales transformées (PAT) sont interdites pour de nombreuses espèces d'animaux producteurs de denrées alimentaires
- ❖ Référence : Règlement n°999/2001 dit « feed ban »
- ✓ Liste de matières premières interdites, exemples : bois, emballages et parties d'emballages,.....
- ❖ Référence : Règlement n°767/2009
- ✓ En aucun cas, les déchets ne peuvent être valorisés en alimentation animale.

❑ Les règles de commercialisation

- ✓ Etiquetage des matières premières et produits, Analyse des constituants,....
- ✓ Catalogue communautaire des matières premières
- ❖ Références : Règlement n°767/2009 et n°68/2013

□ Des démarches professionnelles

- Responsabiliser les opérateurs et s'assurer de la cohérence des démarches
- ✓ Production de coproduits :
 - Industrie alimentaire : GBP sectoriels (Meunerie, EFISC...) ou outil d'aide à la décision pour la valorisation des coproduits en AA (ANIA)
 - Sous-produits animaux C3 : GBPH SIFCO
- ✓ Alimentation animale - Fabricants d'aliments : GBPH SNIA-CdF NA / GBPH AFCA-CIAL – Certification OQUALIM
- ✓ Valorisation et traitement des écarts de prod. : *GBPH VALORIA (en cours)*

□ Les leviers : Clarifier la limite entre coproduits et déchets

✓ Réglementation :

- Pas de définition des coproduits
- Définit les déchets et les sous produits animaux, les matières premières destinées à l'alimentation animale

✓ Industrie alimentaire :

- Déchets : tout ce qui n'est pas le produit principal
 - Si traitement nécessaire avant valorisation en AA : MP destinée à l'AA sous réserve de traitement
 - Si valorisation directement en AA : coproduits – MP destinée à l'AA
- Ce flou réglementaire sur la limite entre déchet et coproduit peut limiter la valorisation des coproduits en AA

❑ Les leviers : Cohérence réglementaire entre AA et AH

- ✓ En AA comme en AH, liste positive d'additifs. Or certains additifs autorisés en AH sont interdits en AA.
- ✓ Suite à un avis de l'ANSES en 2005, la DGCCRF a considéré que la présence d'additifs autorisés en AH est tolérable en AA dans la mesure où ils sont introduits via des coproduits.
- ✓ Cet avis de 2005 ne concerne à priori pas les additifs autorisés en alimentation humaine après cette date.
- Quid de ces additifs ?

□ D'autres leviers potentiels

- ✓ Les résidus d'emballages sont interdits en alimentation animale : quel niveau de résidu après déemballage ?
- ✓ Les denrées issues de la GMS sont autorisées en AA avec les mêmes conditions que l'industrie alimentaire. Aujourd'hui, peu de volumes sont valorisés en AA, quelques projets.

□ En conclusion

- ✓ La valorisation en AA est bien encadrée par la réglementation. En complément, les outils tels que les guides de bonnes pratiques permettent d'assurer la sécurité sanitaire des aliments pour animaux et des denrées animales issues de ses animaux.
- ✓ Des points restent à préciser pour faciliter la valorisation en alimentation animale, comme la limite entre coproduit et déchets.
- L'alimentation animale contribue d'ores et déjà grandement à la valorisation de coproduits et, de ce fait, à la lutte contre le gaspillage alimentaire.